



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 9 septembre 2020, a été adopté le règlement 213-2020 *ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'ajouter des grandes affectations Industrielle et Rurale à Saint-Donat*. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 novembre 2020 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉE À RAWDON CE SEPTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim